



Alim'Activ

Agir contre la précarité alimentaire par la
coordination territoriale

Appel à manifestation d'intérêt
pour participer à la formation-action
Juillet 2020



Introduction

Le projet Alim'Activ a permis d'établir un diagnostic de l'aide alimentaire sur plusieurs territoires d'Île-de-France, puis une étude sur les pratiques inspirantes en matière de coordination de l'aide alimentaire, publiée en juillet 2019.

A la suite de ce travail, l'Ansa, grâce au soutien de la Région, de l'ARS Île-de-France et de la DRIAAF, lance **une formation-action pour accompagner 8 territoires franciliens dans leurs démarches de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire**. Cet appel à manifestation vise à repérer les territoires intéressés par la formation. Les partenaires du projet Alim'Activ sélectionneront 8 territoires en octobre pour participer à la formation, qui aura lieu de novembre 2020 à Février 2021.

Clôture du dépôt des manifestations d'intérêt :

12 septembre 2020

Contacts à l'Ansa :

manon.sirisouk@solidarites-actives.com

et sophie.lochet@solidarites-actives.com

Sommaire

I. LE CONTEXTE	3
1. Les enjeux de la lutte contre la précarité alimentaire	3
2. Le projet Alim'Activ	4
3. Les partenaires du projet	4
II. LA FORMATION-ACTION	6
1. Pourquoi mener une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire sur votre territoire ?	6
2. Pourquoi participer à la formation du projet Alim'Activ ?	6
3. A qui la formation est-elle destinée ?	6
4. Quel est le programme de la formation ?	7
5. Quel investissement cette démarche représente-t-elle pour votre organisation ?	9
III. COMMENT PARTICIPER A LA FORMATION-ACTION ?	10
1. La démarche pour candidater	10
2. Le calendrier	10
3. Les critères de sélection	10
IV. ANNEXE	12
Fiche de présentation du territoire et d'engagement dans la démarche	12

I. LE CONTEXTE

1. Les enjeux de la lutte contre la précarité alimentaire

En France, 1 français sur 5 n'arrive pas à se procurer une alimentation saine et équilibrée pour assurer 3 repas par jour¹ et 5 millions de personnes bénéficient d'une aide alimentaire, ponctuellement ou régulièrement. Avec la crise sanitaire et sociale liée au Covid-19, les besoins en aide alimentaire vont probablement augmenter dans les années à venir.

Les actions d'aide alimentaire peinent à répondre à l'ensemble des besoins sur un plan quantitatif et qualitatif (produits frais, équilibrés et variés), malgré un engagement associatif très fort. Le secteur de l'aide alimentaire est fragmenté, principalement porté par des associations et des bénévoles, avec peu de pilotage public.

Les travaux d'Alim'Activ 1 ont mis en lumière le manque de coordination **des actions d'aide alimentaire**, que ce soit au niveau national ou local, et ses conséquences :

- **de grandes inégalités territoriales** : les territoires avec le plus de personnes précaires ne sont pas les mieux couverts ;
- **un accès difficile à l'aide alimentaire**, à la fois pour les personnes et les professionnels qui les orientent, du fait d'une offre éparpillée et peu lisible ;
- **un service de qualité inégale** selon les associations et les territoires, ne répondant pas toujours aux besoins des personnes concernées, en quantité et qualité ;
- **une complexité de gestion importante** pour tous les acteurs du secteur qui cherchent chacun à améliorer leurs pratiques d'approvisionnement, de stockage et de distribution avec des ressources restreintes.

La pandémie actuelle révèle une grande partie des dysfonctionnements, mais aussi des capacités d'adaptation du secteur. En effet, depuis l'annonce du confinement, les secteurs de la production et la distribution agro-alimentaire, ainsi que les secteurs de l'hébergement et de l'aide alimentaire ont dû se réorganiser, dans l'urgence, pour s'adapter aux mesures de confinement, et parfois développer des coopérations inédites.

Ces adaptations portent principalement sur :

- **la gestion des dons alimentaires**, avec des quantités de dons très importantes issues de la restauration collective, de la grande distribution, de l'agroalimentaire ainsi que des producteurs, avec des DLC parfois très courtes et un manque de bénévoles
- **l'adaptation aux mesures de distanciation sociale sur toute la chaîne**, dans un contexte de pénurie de masques, de gel hydroalcoolique et de bénévoles
- **la gestion des distributions** : les modes de distributions classiques (repas sur place ou épicerie sociale) ont dû être remplacés par des livraisons à domicile, parfois vers de nouveaux lieux (centres d'hébergement, hôtels sociaux, bidonvilles), des distributions de paniers repas avec des points de distribution, ou encore la distribution de tickets repas et bons alimentaires
- **le recensement des besoins et la coordination des approvisionnements et des distributions au niveau local**, avec de nouveaux partenariats inter-associatifs, interservices ou publics-privés, variables d'un territoire à l'autre et très évolutifs qui se sont créés dans l'urgence, les CCAS au niveau local et les DDCS au niveau départemental ayant été désignés comme opérateurs de cette coordination
- **le recrutement en urgence de nouveaux bénévoles à travers les plateformes**
- **la mutualisation des moyens logistiques et des dons entre associations**
- **le partage et la circulation de l'information**, notamment l'utilisation des distributions alimentaires pour informer sur l'hébergement et sensibiliser aux mesures d'hygiène et de protection.

¹ « Baromètre de la pauvreté : Focus sur la précarité alimentaire », Secours Populaire Français & IPSOS, Edition 2018

La crise sanitaire n'est pas terminée, et l'on voit déjà des publics qui jusqu'ici n'avaient pas recours à l'aide alimentaire venir aux distributions, notamment des familles, des étudiants, des indépendants, des travailleurs du sexe ou des personnes hébergées en squats ou bidonvilles.

2. Le projet Alim'Activ

Face à ces constats, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) développe le programme Alim'Activ pour **améliorer la coordination locale des acteurs** publics, associatifs et privés de l'aide alimentaire et de l'alimentation (centre communal d'action sociale, associations d'aide alimentaire, grandes et moyennes surfaces, etc.) afin de :

- **faciliter l'accès des personnes en précarité alimentaire à une alimentation de qualité,**
- **améliorer l'efficacité des dispositifs d'aide alimentaire.**

La première phase du programme en 2018-2019 a donné lieu à :

- un **diagnostic de l'aide alimentaire** sur trois territoires d'Île-de-France ²,
- une **journée d'échanges** sur des solutions de lutte contre la précarité alimentaire,
- une **étude sur les pratiques inspirantes de coordination** pour lutter contre la précarité alimentaire, mettant en valeur les démarches de 8 territoires ³.

En 2020, l'Ansa s'appuie sur les enseignements de la phase d'état des lieux d'Alim'Activ pour :

- **accompagner des territoires franciliens** pour mettre en place une coordination pour lutter contre la précarité alimentaire au niveau local **via une démarche de formation-action** collective
- **diffuser les enseignements de leurs actions auprès d'autres territoires** via la construction d'une « boîte à outils » et l'organisation d'un événement de restitution et d'échanges auprès de tous les partenaires du projet.

La formation-action visera à **s'appuyer sur les retours d'expériences de l'aide alimentaire dans le contexte du confinement** pour pouvoir ancrer la coordination de l'aide alimentaire dans des pratiques existantes et dans la durée, **apprendre de ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas pu se faire**, et ainsi **être mieux armés pour les nouveaux défis qui ne manqueront pas de se poser à tous après le confinement**.

3. Les partenaires du projet

► L'Ansa

L'Agence nouvelle des solidarités (Ansa) est une **association à but non lucratif qui agit pour lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion**. Elle intervient sur toute la chaîne de l'innovation sociale, depuis la conception d'une expérimentation, jusqu'à son évaluation et à son essaimage.

L'Ansa mène depuis 5 ans différents projets pour **lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous**. Nos travaux mettent en lumière le besoin de mieux coordonner les acteurs de l'aide alimentaire au niveau local pour mieux répondre aux besoins des personnes en précarité alimentaire, en les impliquant dans la démarche. C'est pourquoi l'association met en œuvre depuis 2018 le programme Alim'Activ pour améliorer la coordination locale de la lutte contre la précarité alimentaire en Île-de-France.

² Voir le diagnostic : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2019-02/Ansa_Aliment%27Activ_Diagnostic_1901.pdf

³ Voir l'étude : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2019-07/Ansa_Aliment%27Activ_PratiquesInspirantes_1906.pdf

► L'ARS Île-de-France

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France conduit une politique de prévention dans le cadre du **Projet régional de Santé 2018-2022**, qui réaffirme l'ambition d'investir sur **la prévention en proximité du lieu de vie** et de **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**. L'ARS s'appuie sur un partenariat local et régional important qui permet un diagnostic partagé et des pratiques au plus près des habitants, dans une démarche collective de coopération en santé. L'alimentation étant un des déterminants prioritaires de la santé, la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité pour les personnes précaires fait partie de la politique de santé publique.

Le projet Alim'Activ s'articule avec les autres champs de l'ARS et vise à garantir la cohérence et la convergence des programmes d'action pour un accompagnement coordonné des populations en lien avec les institutions partenaires. Il répond aux objectifs du Guide de l'intervention en prévention en Ile-de-France en 2019 et participe à la mise en œuvre des orientations prioritaires de la politique de l'ARS.

► Le Conseil régional d'Île-de-France

La Région agit dans la plupart des domaines qui concernent l'action des 12 millions de Franciliens : les transports, les lycées, l'apprentissage, le développement économique, l'environnement, etc. **La lutte contre la précarité alimentaire**, transversale entre les questions de santé et d'action sociale, figure également parmi les objectifs stratégiques de la région.

► La Driaaf et le Programme national de l'alimentation

Le Ministère en charge de l'alimentation met en œuvre aux échelles nationale et régionale une politique de qualité de l'offre alimentaire, qui vise à **assurer à chacun l'accès à une offre alimentaire sûre, diversifiée et en quantité suffisante**.

La loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt promulguée en octobre 2014 a relancé un nouveau **programme national de l'alimentation**, décliné à l'échelle régionale par la Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (Driaaf). Le travail d'Etat des lieux de la situation régionale a permis d'identifier parmi les orientations prioritaires pour la région Ile-de-France l'objectif de réduire l'injustice alimentaire dans lequel s'inscrit pleinement le projet Alim'Activ.

II. LA FORMATION-ACTION

1. Pourquoi mener une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire sur votre territoire ?

Lancer une telle démarche permet de mobiliser salariés et bénévoles des associations d'aide alimentaire, personnes en précarité, travailleurs sociaux, pouvoirs publics, acteurs de santé, entreprises voire agriculteurs de votre territoire pour améliorer l'accès à l'alimentation des personnes en précarité avec plusieurs objectifs :

- **une aide alimentaire plus accessible** : rendre visible et lisible l'offre d'aide alimentaire, à la fois pour les personnes précaires et pour les accompagnants sociaux en impliquant les personnes concernées
- **une aide alimentaire de meilleure qualité et favorable à la santé** : agir sur la qualité des aliments et de la distribution, notamment via la formation des bénévoles et l'accès à des produits frais, à de nouveaux services de type épicerie solidaires et à des actions coordonnées autour de la nutrition
- **une aide alimentaire plus efficace** : faire des économies d'échelle et simplifier la gestion pour les associations, à travers la mutualisation des achats ou des lieux de distribution, afin d'obtenir des denrées en plus grande quantité et qualité
- **une aide alimentaire mobilisatrice** : renforcer ou initier des liens producteurs/consommateurs du territoire, développer de nouvelles modalités de distribution, faciliter les liens entre les acteurs, mobiliser les professionnels, les bénévoles et les personnes bénéficiaires dans un projet commun

2. Pourquoi participer à la formation du projet Alim'Activ ?

L'engagement dans la démarche de formation-action vous permettra de :

- **bénéficier d'apports méthodologiques** pour mener une démarche de coordination des acteurs de votre territoire impliqués dans la lutte contre la précarité alimentaire **et de retours d'expériences** d'autres territoires en Île-de-France et dans toute la France,
- **rejoindre une communauté d'échanges** de pratiques et rencontrer un réseau de collectivités et d'acteurs franciliens impliqués sur ce sujet,
- **donner une impulsion forte** pour faire avancer la démarche d'animation sur votre territoire,
- **valoriser votre action auprès des partenaires** du projet et trouver de nouvelles pistes de partenariats et de soutiens.

3. A qui la formation est-elle destinée ?

La formation-action est destinée à **un acteur ou un binôme d'acteurs en mesure d'animer une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire sur son territoire.**

- Le territoire peut être à **l'échelle communale, intercommunale, voire départementale.**
- **Deux personnes par territoire** sont attendues pour participer à la formation, venant soit de la même structure, soit de deux structures complémentaires (deux collectivités ou collectivité et association par exemple).
- Il peut s'agir d'agents **du Centre communal d'action sociale (CCAS)**, de la commune, du Conseil départemental, d'une association d'aide alimentaire (type banque alimentaire), d'une UDDRIHL ou DDCS par exemple.
- La formation est destinée à accompagner **8 territoires** et à accueillir 16 participants.

4. Quel est le programme de la formation ?

L'**objectif principal** de la formation est d'accompagner les participants à **mener une instance de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle locale.**

Deux sous-objectifs s'y ajoutent :

- **Echanger et s'approprier les leçons issues de la gestion de crise COVID-19** pour proposer une coordination de l'aide alimentaire « hors crise »
- **Coconstruire une « boîte à outils » de la coordination** de l'aide alimentaire utilisable directement par d'autres territoires.

La formation-action articule :

- **3 journées de formations**, novembre, décembre 2020 et février 2021 : les participants s'approprient des connaissances et acquièrent des compétences et des outils utiles,
- **des mises en pratique** : entre chaque journée, les participants vont contacter et mobiliser les acteurs concernés, les réunir et utiliser les outils pour animer une dynamique collective (questionnaires, techniques d'animation, outils de diagnostic ou de priorisation collective).

La **méthode de formation**, à la fois très participative et très cadrée, alterne des interventions expertes, des temps de co-construction d'outils, de retours d'expériences, d'analyse de pratiques et d'échanges de connaissances. Les formations sont animées par deux formatrices de l'Ansa et des intervenants extérieurs spécialisés sur des thématiques. L'Ansa propose également un **accompagnement individualisé à tous les participants entre les temps de formation.**

Après les trois journées de formation, un **événement de restitution** sera organisé, réunissant une cinquantaine de personnes (Etat, collectivités, fondations, associations, chercheurs et personnes concernées). Les participants à la formation pourront alors présenter les enjeux et perspectives de leur démarche de coordination, et bénéficier d'ateliers thématiques pour approfondir certains sujets tels que :

- **l'accompagnement social** et l'aide alimentaire / insertion et alimentation
- **l'aide alimentaire et la nutrition**
- **les circuits courts**, la lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage et enjeux environnementaux
- **la mobilisation citoyenne et bénévole** dans l'aide alimentaire
- **la formation des accompagnants** sociaux et bénévoles
- **le futur du FEAD** et impact sur le secteur de l'aide alimentaire (AA)
- **la participation** des personnes concernées.

Vue synthétique du programme de la formation (jours 1, 2 et 3) et de l'événement de restitution (jour 4). En bleu, ce qui est abordé lors de la formation. En rouge, ce qui est mis en place localement par chaque binôme territorial.

<p>Jour 1 : Lancer une dynamique de coordination locale de l'AA</p>	<p><i>Questionnaire retour d'expérience</i></p>
<p>1. S'approprier l'intérêt de la coordination 2. Identifier les acteurs clés 3. Choisir une entrée en matière</p>	<p><i>Collecte des données du territoire</i></p>
	<p><i>Matrice d'identification des acteurs</i></p>
	<p>Réunion 1 : se connaître, partager les enseignements du covid-19</p>
<p>Jour 2 : Définir des priorités communes pour la coordination</p>	<p><i>Parcours usagers</i></p>
<p>1. Utiliser un parcours usagers 2. Utiliser une chaîne logistique dans une réunion de coordination</p>	<p><i>Système alimentaire territorial</i></p>
	<p>Réunion 2 : identifier collectivement les besoins non couverts et points de blocages</p>
<p>Jour 3 : Coconstruire une feuille de route à 2 ans</p>	<p><i>Feuille de route</i></p>
<p>1. Partager les bonnes pratiques existantes et possibles 2. Créer une feuille de route partagée</p>	<p><i>Outils de suivi et gestion de projets</i></p>
	<p>Réunion 3 : partager le diagnostic et créer une feuille de route commune</p>
<p>Jour 4 : Présenter l'instance de coordination et les projets aux partenaires</p>	<p><i>Synthèse diagnostic</i></p>
<p>1. Synthétiser les enjeux 2. Analyser l'impact de la formation-action 3. Valoriser et diffuser son action</p>	<p><i>Boîte à outils</i></p>
	<p>Réunion de restitution</p>

5. Quel investissement cette démarche représente-t-elle pour votre organisation ?

La formation-action Alim'Activ est financée par les subventions de l'ARS, le Conseil régional d'Ile-de-France et le PNA 2020. Elle est donc gratuite pour votre organisation. Cependant, une telle démarche de coordination sur votre territoire suppose un investissement humain et financier pour :

► Participer à la formation-action (2020-début 2021)

- **3 journées de formation** à Paris en 2020 et 2021, **1 journée d'événement** de restitution et d'échanges de pratiques (à Paris ou proche banlieue) début 2021 **et des échanges téléphoniques** avec l'Ansa entre les journées en fonction des besoins.
- **Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge de votre organisation.**

Les 3 journées de formation auront lieu :

1. 3 Novembre 2020
2. 1^{er} Décembre 2021
3. 2 février 2021

dans les locaux de l'Ansa dans le centre de Paris :
28 rue du Sentier - 75002 Paris

► Animer sur la durée une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire

L'animation d'une telle démarche suppose que la **lutte contre la précarité alimentaire soit inscrite dans les priorités stratégiques de votre organisation** et fasse l'objet d'un **temps dédié sur plusieurs années au sein de votre organisation**. Ce temps permettra notamment de mener ou accompagner une démarche de diagnostic des besoins et de l'offre d'aide alimentaire, de mobiliser les acteurs concernés de votre territoire, de préparer et animer des réunions régulières de concertation, de construire un plan d'actions, de contribuer à mettre en œuvre des propositions issues de la concertation, etc.

III. COMMENT PARTICIPER A LA FORMATION-ACTION ?

1. La démarche pour candidater

Si vous souhaitez participer à la formation-action, nous vous demandons de nous transmettre ces documents **avant le 12 septembre 2020** :

- **Remplir une fiche de présentation du territoire et d'engagement dans la démarche**, en répondant au [questionnaire en ligne](#) (questions indiquées en annexe de ce document). Merci de remplir un questionnaire par territoire.
- **Transmettre par mail une lettre d'engagement à participer aux 3 journées** de formation, signée par un.e représentant.e de votre structure (une lettre par structure si deux structures de votre territoire souhaitent participer à la formation),
- **Si vous le souhaitez, tout document complémentaire** éventuel pour présenter le territoire et l'engagement dans la démarche (exemples : bilan d'activité, diagnostic territorial, liste des associations du territoire, etc.).

Contacts à l'Ansa :

Manon Sirisouk, Responsable de projet

manon.sirisouk@solidarites-actives.com

Sophie Lochet, Responsable de projet

sophie.lochet@solidarites-actives.com

Nous sommes également à votre disposition pour répondre à vos questions et échanger sur votre démarche par mail ou par téléphone (06 46 77 71 50).

2. Le calendrier

Le choix des territoires et des acteurs qui seront impliqués dans la formation-action sera effectué en lien avec les partenaires du comité de pilotage, en particulier la Région Île-de-France, l'ARS et la Driaaf.

- Ouverture du dépôt des manifestations d'intérêt : 7^{er} juillet 2020
- Clôture du dépôt des manifestations d'intérêt : **12 septembre 2020**
- Analyse et préparation des dossiers par l'Ansa : août à septembre 2020
- Concertation des partenaires du projet : Octobre 2020
- Annonce des participants à la formation : 14 octobre 2020

3. Les critères de sélection

► Critères prioritaires

- **L'utilité de la démarche pour le territoire et ses habitants**
 - prégnance de la précarité alimentaire sur le territoire
 - inadéquation de l'offre d'aide alimentaire pour répondre aux besoins
- **L'engagement à participer à la formation-action**
 - clarté de la demande
 - disponibilité pour participer aux journées de formation et aux échanges entre les journées

- disponibilité pour participer à des échanges à l'issue de la formation et partager les enseignements de la démarche de son territoire avec d'autres territoires (en particulier lors de l'événement de restitution et d'échanges de pratiques)
- **La capacité à porter une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire**
 - disponibilité pour mener une démarche de coordination, ressources dédiées
 - légitimité perçue par les autres acteurs locaux de la structure ou du binôme de structures pour porter la démarche
 - légitimité à l'intérieur de l'organisation (fonction, soutien de la direction, des élus...).

▶ **Critères de diversité**

Les partenaires veilleront à retenir des territoires divers pour participer à la démarche de formation-action, d'une part pour enrichir les échanges entre territoires au cours des journées, d'autre part pour diversifier les enseignements utiles pour d'autres territoires.

Cette diversité concerne :

- **La répartition géographique** des territoires sur l'ensemble de l'Île-de-France
- **Le type de territoire** : urbain / périurbain, densité, nombre d'habitants, etc.
- **L'existence de démarches de coordination territoriale préalables** : présence d'un Contrat local de santé (CLS), présence d'un Projet alimentaire territorial (PAT), existence de pratiques ou d'une démarche de coordination entre acteurs de l'aide alimentaire, etc.

IV. ANNEXE

Questions du questionnaire en ligne pour présenter le territoire et s'engager dans la démarche

<https://fr.surveymonkey.com/r/candidatureAlimActiv>

► Participant.es à la formation

1. Dans quel département francilien est situé votre territoire ?
2. Sur quel territoire souhaitez-vous coordonner la lutte contre la précarité alimentaire ? (ex : nom de votre commune ou EPT)
3. Si votre territoire est retenu, qui participerait à la formation-action Alim'Activ ? (2 personnes d'une même structure ou 2 personnes de structures différentes)
4. Type de structure participantes (1 ou 2 réponses attendues) : CCAS-CIAS, Commune, Intercommunalité, Association d'aide alimentaire, Département, EPT, Etat déconcentré.
5. Contact participant.e 1 (Nom, Prénom, Structure, fonction, adresse mail, téléphone)
6. Contact participant.e 2 (Nom, Prénom, Structure, fonction, adresse mail, téléphone)
7. Qui remplit actuellement ce questionnaire ?

► Présentation du territoire

8. En quoi la précarité alimentaire est un enjeu important sur votre territoire ? (Exemples d'indicateurs : indice de développement humain, nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté, nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, etc.)
9. Quelles réponses existent pour diminuer la précarité alimentaire sur votre territoire ? (Exemple : nombre et type d'associations d'aide alimentaire, etc.)
10. Quelles sont les actions mises en place par votre/vos structure(s) pour lutter contre la précarité alimentaire ?
11. Au sein de vos actions, quelle place accordez-vous à la participation des personnes concernées par les situations de précarité alimentaire et au renforcement de leur pouvoir d'agir ?
12. Avez-vous déjà mis en place des partenariats avec des associations d'aide alimentaire ou d'autres acteurs de la précarité alimentaire ?
13. Avez-vous déjà mis place des actions de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire sur votre territoire ?
14. Si oui, décrivez le type d'action mises en place ou prévues
15. Bénéficiez-vous d'un diagnostic de l'aide alimentaire / de l'accès à l'alimentation sur votre territoire ? D'études ou de données ciblées sur ce sujet ?
16. La lutte contre la précarité alimentaire est-elle un des objectifs stratégiques de votre structure ?
17. Sur votre territoire, avez-vous connaissance de démarches de coordination telles que : contrat Local de Santé, Projet Alimentaire Territorial, Système Alimentaire Territorial, Instances de coordination en matière de nutrition, autre ? (Veuillez préciser le type de démarche et leurs périmètres)

► Engagement pour participer à la Formation-Action et mener une démarche de coordination

18. Comment la formation-action peut-elle vous aider à lutter contre la précarité alimentaire sur votre territoire ?
19. Pourrez-vous assister aux 4 journées complètes de formation (3 novembre, 1^{er} décembre, 2 février, 4^e date non définie) et mettre en place au moins 2 réunions de coordination sur la période ? (Si vous avez des contraintes particulières sur la période, merci de préciser)
20. Le binôme qui assistera à la formation a-t-il déjà travaillé ensemble ? (Veuillez préciser votre réponse)
21. Quel est l'intérêt de ce binôme pour la démarche de coordination ? Que peut apporter chaque structure/personne ?
22. Quelles ressources pouvez-vous mobiliser au sein de votre/vos structure(s) pour mener la démarche de coordination ? Merci de préciser au maximum ces ressources (Ressources humaines, matérielles, financières)
23. Comment évaluez-vous le soutien dont vous bénéficierez dans votre/vos structure(s) pour une telle démarche de coordination ? (De soutien très faible à soutien très fort)
24. Comment pensez-vous qu'une telle démarche de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire sera perçue par vos partenaires ? (De accueil très sceptique ou négatif à accueil très positif)
25. Veuillez préciser vos réponses aux questions 23 et 24.
26. Est-il envisagé une coordination de l'accompagnement social global des personnes ?

► **Questions ou attentes concernant la formation-action**

27. Si vous avez des questions ou attentes concernant la formation-action, n'hésitez pas à les remplir ici ! si vous souhaitez nous envoyer des documents, merci de le faire par mail à manon.sirisouk@solidarites-actives.com